



À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

Coudreceau, Marolles-les-Buis, Le Ravin d'Enfer

À proximité du circuit, se trouve le ravin d'Enfer, 30 hectares classés en « Cuesta Cénomaniennne ». Il s'agit d'un ravin d'érosion, localisé sur le flan droit de la vallée de la Cloche, entaillant les sables du Perche. Le coteau boisé et très prononcé est propice aux fougères. Cette **tillaie-aulnaie** est unique en Eure-et-Loir. Neuf **ptéridophytes** sont représentés sur le site, notamment deux espèces protégées au plan régional : le **polystic à soies** et le **polystic à aiguillons**. De plus, dans la **chênaie-charmaie** en bas de pente pousse le **fragon**, petit houx bénéficiant d'une protection départementale. Le ravin accueille également le blaieau, peu commun en Eure-et-Loir.

☀ **Ce site est fragile, merci de le respecter.**

Marolles-les-Buis, Houdangeau

La ferme d'Houdangeau est bâtie sur l'emplacement du château de Houdangel. Les seigneurs du lieu sont connus dès 1121. Les plus vaillants d'entre eux ont accompagné le comte du Perche en Terre-Sainte, et le plus renommé, Giffard, a ingénieusement combattu les Anglais au XIV^{ème} siècle. Il a d'ailleurs laissé dans les esprits le souvenir des nombreux tours qu'il a joué à ses ennemis pour les dérouter, comme ferrer sa mule à rebours...

L'église du Bois des Perchets

On aperçoit, près de la Cour aux Guilliers, dans le bas du vallon où coule le Val-Roquet, quelques pans de murs dont les arcs rappellent le caractère sacré du site. En effet, l'église paroissiale Saint-Aubin, de Champrond-en-Perchet, s'élevait ici, dans le bois des Perchets. Après la Révolution, l'église ne fut jamais rendue au culte, la paroisse ayant été réunie à celle de Brunelles dès 1803.

LOCATION de VTT Office de Tourisme :
02 37 29 68 86



 Balisage VTT en marron
(Parc naturel régional du Perche)

Départ et arrivée à Margon

Le circuit est balisé dans un seul sens, choisi en fonction de l'intérêt et des difficultés de l'itinéraire.

Le temps de parcours est calculé pour une vitesse de 8 à 10 km/heure.



ACCÈS

De Paris, A 11, sortie n° 4 Brou-Nogent, à Luigny, D 955 jusqu'à Nogent-le-Rotrou, puis Margon (20 km) ou D 923 Chartres / Nogent-le-Rotrou

Gare SNCF à Nogent-le-Rotrou : Paris / Montparnasse, direction Le Mans



HÉBERGEMENT / RESTAURATION



Campings à Nogent-le-Rotrou et Brunelles
Hôtels et chambres d'hôtes à Nogent-le-Rotrou et aux environs
Meublés de tourisme aux alentours



CHARTRE DU RANDONNEUR VTT

Ce circuit VTT emprunte des chemins et des sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs.

À ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils suivants :

-  En toute occasion, maîtriser sa vitesse et avvertir de son arrivée dans les zones sans visibilité.
-  Céder le passage aux autres randonneurs, ralentir à leur approche, les dépasser avec précaution.
-  Respecter la nature et la propriété privée.
-  Ne pas abandonner vos débris.
-  Éviter de fréquenter les circuits en période de chasse.
-  Être prudent aux croisements routiers.
-  Refermer les barrières et remettre des fils de clôture après votre passage.
-  Ne pas partir en randonnée sans avoir avec soi un nécessaire pour réparer une crevaison, une gourde d'eau, quelques aliments énergétiques et un peu d'argent.
-  Il est recommandé de porter un casque.

Informations touristiques

Comité Départemental du Tourisme - 02 37 84 01 00

www.123randonnee.fr

infos@123randonnee.fr

Office de Tourisme - Nogent-le-Rotrou - 02 37 29 68 86

www.ville-nogent-le-rotrou.fr

contact@nogentle-rotrou-tourisme.fr

Pays Perche - La Loupe - 02 37 29 09 29

paysperche.siap@wanadoo.fr

Circuit proposé par l'Union sportive nogentaise,
section cyclotourisme / VTT

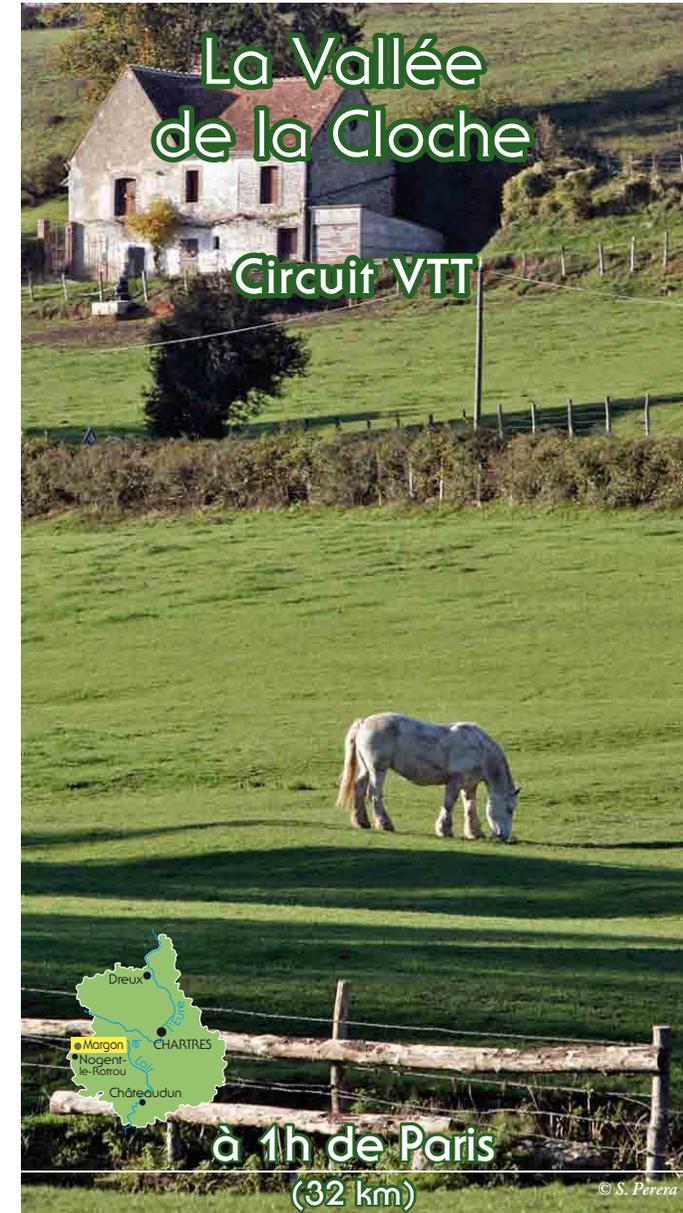
MARGON

Parc naturel régional du Perche



Eure & Loir

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME



Départ : Base de loisirs de la Borde.

Sortir de la base et prendre à droite. Traverser la première impasse venant de droite, puis emprunter le chemin entre deux maisons. En bas de la descente, attention à la chicane avant de traverser la Cloche sur une passerelle glissante en cas d'humidité. Passer sous le tunnel et, à la sortie, tourner à gauche et longer la rivière. Après la petite montée, passer le pont à droite et traverser avec prudence pour descendre les marches. Poursuivre le chemin le long de la Cloche.

1 km : Le chemin arrive sur une route que l'on emprunte à droite. Prendre à gauche devant les services techniques, puis à droite de l'auto-école, le chemin qui monte.

1,5 km : Continuer à gauche, puis à droite. On franchit alors l'ancien canal d'Arcisses, aujourd'hui à sec. Le chemin continue à monter, encaissé entre les arbres. Au sommet, suivre le chemin goudronné.

2,5 km : À la Cour Brissac, prendre à droite le chemin goudronné.

3 km : Tourner à gauche dans le chemin conduisant au Bout du Bois. À la fourche de ce lieu-dit, suivre à droite la partie goudronnée qui se poursuit par un chemin dans le Bois des Perchets.

5 km : Continuer en face (les circuits n° 8 et 9 partent à droite). À 100 m, laisser le chemin de lisière (privé) pour continuer à gauche.

7 km : Prendre à droite la D110^e (le circuit n° 2 continue tout droit).

7,5 km : Tourner à droite dans le chemin en lisière du bois. On aperçoit sur la gauche le village de Brunelles.

9,5 km : Après la Cour aux Guillels, prendre le chemin à gauche

(ruines de l'église de Champrond-en-Perchet à droite).

11 km : À la Grande Maison, traverser la D110^e, suivre la route à gauche, puis le chemin en face dans le virage.

13 km : À Montloin, au sommet de la petite côte, prendre le 1^{er} chemin à droite à travers les champs.

14 km : Au carrefour de la D 351^e et la D 351⁷, continuer le chemin presque en face.

15 km : À la Grande Maison (Coudreceau), tourner à gauche. Descendre le chemin et traverser prudemment la D 103. Après le gué du Moulin de Crignon (passerelle), tourner à droite.

16,5 km : Tourner à droite (jonction avec le circuit n° 5 à gauche). L'allée à gauche mène au Château de Maurissure (privé).

17 km : Après le hameau de la Belle Arrivée, traverser la D12^e. Prudence dans la descente, délaissier le chemin de gauche. À la D103, tourner à gauche et suivre la route pendant 2 km.

19,5 km : Juste après le château de la Vignardière, tourner à gauche et descendre le chemin en face pour traverser la rivière (gué ou passerelle).

20 km : Au sommet de la côte à Houdangeau, emprunter le chemin à droite en lisière du bois et à flanc de coteau (le circuit n° 15 arrive en face).

22 km : Au hameau de La Cloche, prendre à droite et traverser à nouveau la rivière (gué ou passerelle).

22,5 km : Tourner à droite sur la D 103¹¹ (circuit n° 15 à gauche vers Frétygny). À Rigny, quitter cette route, prendre le chemin à gauche, puis le second à droite.

25 km : Traverser la D 351² et continuer tout droit (belle vue sur Marolles-les-Buis, Coudreceau et Brunelles).

26 km : Aux Bréhaudières, suivre à gauche la partie goudronnée et s'engager au bout par le chemin très étroit à gauche des maisons. Prudence dans la descente entre les barbelés et faire attention aux racines. En fin de descente, le virage brusque à gauche est en dévers avec un surplomb.

26,5 km : Au carrefour des D 103 et D 103¹¹, continuer en face et remonter le ravin d'Enfer pour rejoindre la Belle Arrivée (raccordement avec le circuit n° 5).

28,5 km : Avant Ozée, attention à la descente caillouteuse qui débouche devant l'entrée de la pisciculture (à gauche). Continuer tout droit dans le hameau (jonction avec le circuit n° 2 à gauche). Emprunter la D 103 en direction de Nogent sur 100 m puis, le chemin goudronné à droite en forte pente qui conduit à Beauvais.

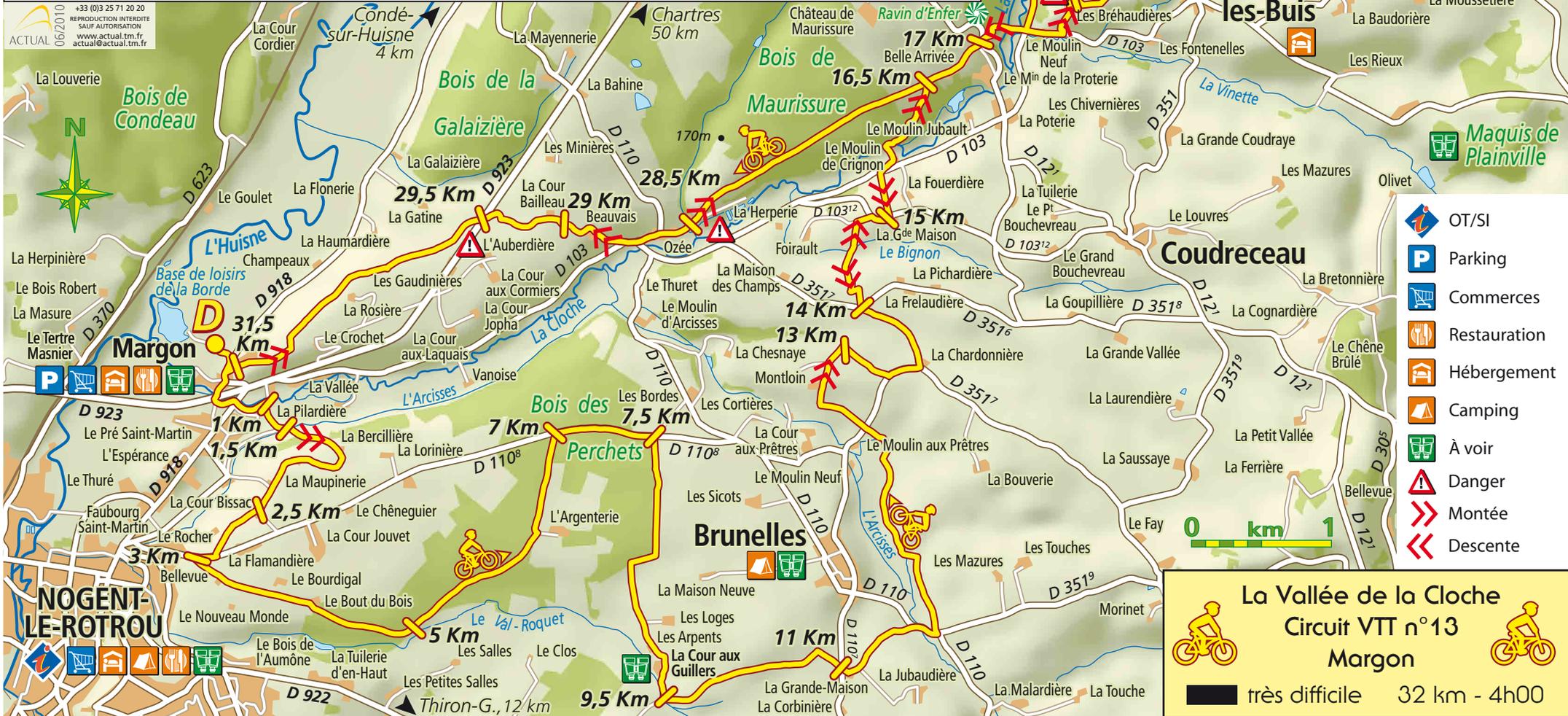
29 km : Sur le plateau, prendre à droite, puis à gauche vers la Cour Bailleau (jonction avec les circuits n° 4 et 14).

29,5 km : Traverser prudemment la D 923 pour emprunter le chemin en face. Après 700 m, commence un «sentier pédagogique», suivi au départ du circuit dans l'autre sens, qui répertorie les principales essences locales. Beau point de vue à droite sur la vallée de l'Huisne avec ses méandres et la digue, l'étang de la Borde, le Bois de Condeau. Une dernière descente ramène au vieux bourg de Margon.

31,5 km : Tourner à droite pour rejoindre la Base.

32 km : Arrivée.

ACTUAL 06/2010
+33 (0)3 25 71 20 20
REPRODUCTION INTERDITE
SAUF AUTORISATION
www.actual.tm.fr
actual@actual.tm.fr



La Vallée de la Cloche
Circuit VTT n°13
Margon

très difficile **32 km - 4h00**